

CTSD du 24 janvier 2017

Déclaration du SE-Unsa

M l'Inspecteur d'académie,

Sur la question de la carte scolaire,

Pour la dernière année de cette législature, vous avez à nouveau une dotation positive – de 125 postes – qui améliore enfin le taux d'encadrement (le P/E).

Si les 40 créations de postes « hors la classe », prévus dans les documents, sont une bonne chose ; **ils montrent les manques :**

- sur l'ASH, il n'y a rien pour les RASED.
- sur la formation : aucune création de PEMF (alors qu'il est prévu plus de stagiaires).

Si le solde ouverture-fermeture d'une quarantaine de postes absorbe la hausse démographique ; **il n'y a aucune amélioration :**

- sur le « seuils départementaux »
- sur les élèves d'ULIS, qui sont inclus dans les classes mais ne comptent pas dans le nombre d'élèves.
- sur les seuils des écoles « presque REP », le seuil provisoire ne bouge toujours pas, le provisoire semble s'installer
- sur les TPS (toutes-petites sections), ils ne comptent toujours pas.

Autant de manque qui rendent peu visible les améliorations...

Surtout que cette année, **l'avancée notable de 50 créations de postes de remplaçants a disparu à la rentrée** avec le manque de personnels. Le peu restant s'est évaporé dans une gestion, au mieux, faite au dernier moment.

Ainsi, nous n'avons pas pu voir d'amélioration.

Autre problème, qui ne s'améliore pas, les directions d'écoles et leur charge de travail.

- Il y a pourtant eu des changements concrets : la disparition de toutes les aides administratives à la direction.
- Et des changements plus virtuels : le protocole de « simplification des tâches de direction ». Selon votre annonce aux instances de septembre, il « sera précisé ».

Cependant, depuis, nous ne voyons pas venir les précisions annoncées. Par contre le travail est bien présent.

Dernier sujets de carte scolaire : les postes de TRS.

Nous aimerions que cette question soit étudiée sérieusement.

En termes de dotation, **ces postes sont neutres**. Il s'agit juste de déterminer si les enseignants sont affectés en mai de façon pérenne ; ou fin juin pour un an.

Ces postes existent dans certaines circonscriptions. Ils permettent de maintenir le même enseignant, par exemple pour compléter une décharge de direction, pendant plusieurs années.

Pourquoi la moitié des circonscriptions n'en ont pas ?

La simple création de 4 ou 5 postes de TRS par circonscription n'a que des avantages ; pour vos services, pour les enseignants et pour le fonctionnement du service.

Il n'y a aucune raison de ne pas le faire !

Pour conclure,

- Pouvez-vous confirmer que nous aurons une nouvelle instance en juin ?
- Et, nous voudrions avoir confirmation (comme en 2015 et 2016), que vous maintenez votre choix de ne pas faire de fermeture en septembre ?